

BURKINA FASO : SCAN DE CONFLIT



DROITS HUMAINS ET ACCÈS À LA JUSTICE AU BURKINA FASO

Région du Nord – Communes de Banh, de Thiou et de Ouahigouya

FÉVRIER, 2023

CONTACTS:

Lawali GARBA
Country Director
Search for Common Ground
Ouagadougou
Tél. +226 07773630
Email : lsahirou@sfcg.org

Aboubakar SOURABIE
DME Manager- Search for Common Ground
Tél : +226 77705989 Email : asourabie@sfcg.org

Eric Bertrand P. BANGRE
Conflict analyst- Search for Common Ground
Tél : +226 07773632 Email : ebangre@sfcg.org

Issouf YANKINE
Data Analyst Officer - Search for Common Ground
Tél : +226 77705901 Email : iyankine@sfcg.org

Table des matières

Acronymes	3
1. Résumé exécutif	4
2. Contexte	5
2.1. Introduction	5
2.2. Objectif du conflict scan	5
3. Résultats	6
3.1. Évolution du contexte	6
3.1.1. Dégradation de la situation sécuritaire dans la région du Nord	6
3.1.2. Evolution récentes des conflits	7
3.1.2.1. La compétition aux ressources renforcent les divisions communautaires	7
3.1.2.2. Les aides humanitaires exacerbant les tensions communautaires	8
3.1.2.3. Lutte de pouvoir induisant à des tensions violentes	9
3.1.2.4. Les croyances religieuses renforcent la division entre musulmans et chrétiens	9
3.1.3. Influence des dynamiques conflictuelles sur l'insécurité	10
3.2.1. Influence des dynamiques conflictuelles et sécuritaires sur la situation des droits de l'homme	10
Tableau 1: Récapitulatif des violations et atteintes des droits humains	11
3.2.2. Influence des dynamiques conflictuelles et sécuritaires sur l'accès à la justice	11
3.3. Analyse "ne pas nuire"	12
3.3.1. Perception de la communauté vis à vis du programme	12
3.3.2. Analyse des risques	12
3.3.2.1 Influence du programme sur le contexte	12
3.3.2.2. Analyse de risque et mesures de mitigation	13
3.3.2. Opportunités	14
3.3.3. Recommandations	15
4. Conclusion	15

Acronymes

ABA ROLI :	Initiative pour l'Etat de Droit de l'Association du Barreau Américain
AJBF :	Association des Jeunes pour le Bien Être Familial
CIFDHA :	Centre d'information et de formation en matière de droits humains en Afrique
CVD :	Conseillers Villageois de Développement
CCFV :	Commission de Conciliation Foncière Villageois
DRDH :	Direction Régionale des Droits Humains
FGD :	Focus Groupe de Discussion
FDS :	Force de Défense et de Sécurité
GEV :	Groupe Extrémiste Violent
KII :	Key Informant Interview
PDI :	Personne Déplacée Interne
OBC	Organisation à Base Communautaire
OSC :	Organisation de la Société Civile
ONAPREGECC :	Observatoire national de prévention et de gestion des conflits communautaires
USAID :	Agence Américaine pour le Développement International
SEARCH :	Search For Common Ground

Mention de décharge de responsabilité :

Ce rapport est rendu possible grâce au généreux soutien du peuple américain à travers l'Agence des États-Unis pour le Développement International (USAID), aux termes de Prix n° AID-720-685-19- 00009, et dans le cadre du mécanisme de soutien aux droits humains (HRSM) Leader et associés. Le contenu est sous la responsabilité de Search For Common Ground (Search), et ne reflète pas nécessairement les vues de l'USAID ou du gouvernement des États-Unis.

1. Résumé exécutif

Le programme « **Droits humains et accès à la justice au Burkina Faso** » mis en œuvre par l'Initiative pour l'Etat de Droit de l'Association du Barreau Américain (ABA ROLI), Freedom House, Search for Common Ground et Pact, est financé par l'Agence Américaine pour le Développement International (USAID) pour une durée de trois ans. Il vise à « **renforcer la capacité de l'État à prévenir et à punir les violations des droits humains, ainsi qu'à accroître la sensibilisation et l'accès de la population aux voies de recours conduisant aux réparations** »

Au cours de l'exécution de ce programme, Search a conduit à une série de conflict scan dans les 4 régions d'intervention du programme à savoir le Centre Nord, le Sahel, le Nord et l'Est.

Un scan de conflit a été réalisé par Search dans la région du Nord plus précisément dans les communes de Banh, Thiou et Ouahigouya. Ce scan de conflit est le 4^{ème} réalisé et s'est basé sur une approche qualitative à travers la conduite de **08** groupes de discussions qui ont ciblé les communautés hôtes et les communautés PDI ainsi que **08** entretiens individuels auprès des personnes ressources.

Le précédent scan de conflit avait relevé une aggravation de l'insécurité depuis le changement politique, conduisant à la fermeture de quelques institutions publiques, dans un contexte où la légitimité institutionnelle déjà fragile nécessite un fort besoin des services judiciaires pour l'application de la loi et le respect des droits humains. Dans ce quatrième lot de scan de conflit, l'aggravation de l'insécurité perdure toujours. Elle est marquée par une polarisation du rôle des personnes déplacées (PDI) sur la dégradation de la situation sécuritaire à Ouahigouya, un contrôle des GEV des communes de Banh et Thiou favorisé par la faible présence de l'Etat et une polarisation persistante sur le rôle joué par les Peulhs dans l'émergence des GEV induisant à un cycle de violence constante. A ce contexte d'insécurité se greffent les conflits liés à la compétition autour des ressources renforçant les divisions communautaires, aux aides humanitaires exacerbant les tensions communautaires, à la lutte de pouvoir induisant à des tensions violentes et aux croyances religieuses renforçant la division entre musulmans et chrétiens.

Ces conflits alimentent non seulement l'insécurité qui est déjà assez aggravant mais impacte négativement les droits humains et l'accès à la justice. En effet, il en ressort un non-respect du droit à la liberté religieuse, du droit à la liberté vestimentaire, du droit de consommation, du droit d'exercer le commerce et du droit à la liberté de circulation. En ce qui concerne l'accès à la justice, les institutions judiciaires sont absentes à Banh et à Thiou, contraignant les populations à recourir à la justice des GEV. A Ouahigouya ces institutions sont présentes mais souffrent d'une confiance faible et d'une crise de légitimité de la part des populations. Dans un souci de cohabitation pacifique, les autorités religieuses et coutumières de Banh et de Thiou ont dû entreprendre des négociations avec les GEV ; ces GEV qui ont mis une forme d'administration comme cet organe de gestion de conflits nommé "**Markassa**". De ce scan de conflits, il en ressort comme risques majeurs, les risques d'enlèvement, d'assassinats, d'intimidation aussi bien des staffs que des participants aux activités. Il y a également le risque d'occasionner des conflits conjugaux résultant d'une mauvaise compréhension des thématiques de droits humains et d'accès à la justice chez certaines femmes comme un motif de "désaliénation" et de non-respect des codes sociaux établis. .

Pour pallier à ces risques, les recommandations suivantes à l'endroit du consortium:

- Impliquer les jeunes leaders des OSC dans les activités de sensibilisation et de formation sur les thématiques des droits humains et accès à la justice.
- Coupler l'accompagnement juridique des victimes d'atteinte et de violations de leur droit, un accompagnement psychologique des victimes de traumatisme.
- Renforcer le système de protection de l'identité des sources de dénonciations des cas de violations des droits humains en mettant en place un numéro vert plutôt que les entretiens en présentiel.
- Organiser des journées de redevabilité au cours desquelles les juges expliqueront aux populations dans un premier lieu les raisons de la lenteur du système judiciaire et en second lieu les raisons justifiant les décisions judiciaires qui ont fait objet d'une large contestation des populations.

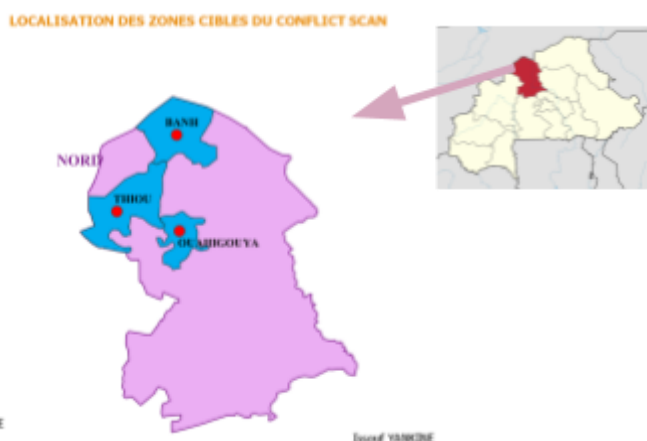
2. Contexte

2.1. Introduction

Depuis 2015, le Burkina Faso connaît une instabilité sécuritaire due aux incursions récurrentes des groupes extrémistes violents¹. La région du Nord est l'une des régions les plus touchées avec 40 incidents sécuritaires ayant occasionné 63² pertes en vies humaines dénombrées au cours du dernier semestre de l'année 2022. En réponse à cette situation d'insécurité, l'Etat mène des offensives contre les GEV. Une telle situation est un terrain fertile à toutes formes d'atteintes et de violations des droits humains. C'est à cet effet que le programme « Droits humains et accès à la justice au Burkina Faso » financé par l'Agence Américaine pour le Développement International (USAID) pour une durée de trois ans, est mis en œuvre par Freedom House, l'Initiative pour l'Etat de Droit de l'Association du Barreau Américain (ABA ROLI), Search for Common Ground et Pact dans la région du Nord. Il vise à « Renforcer la capacité de l'État à prévenir et à punir les violations des droits humains, ainsi qu'à accroître la sensibilisation et l'accès de la population aux voies de recours conduisant aux réparations ». Ce scan de conflit a été réalisé par Search dans la région du Nord plus précisément dans les communes de Banh, Thiou et Ouahigouya. Le précédent scan de conflit avait relevé une aggravation de l'insécurité depuis le changement politique, conduisant à la fermeture de quelques institutions publiques, dans un contexte où la légitimité institutionnelle déjà fragile nécessite un fort besoin des services judiciaires pour l'application de la loi et le respect des droits humains.

2.2. Objectif du conflit scan

Dans le cadre de ce programme, Search réalise des séries de scan de conflit depuis 2021 afin d'assurer la sensibilité au conflit. Ce scan de conflit est le 4ème scan de conflit réalisé dans la région du Nord, qui a pour objectif de comprendre les évolutions des conflits depuis Mai 2022 ainsi que leurs interactions avec le programme "Droits Humains et Accès à la Justice" afin de fournir des recommandations pertinentes pour adapter le programme et assurer la sensibilité aux conflits.



Spécifiquement, il vise à :

- comprendre comment les dynamiques de conflits ont évolué dans chaque région depuis Mai 2022 ;
- identifier comment ces conflits peuvent affecter la mise en œuvre des activités (et vice-versa), le staff du projet, ainsi que les participants au programme dans chaque région de mise en œuvre ;
- proposer des recommandations à l'endroit des acteurs de mise en œuvre du programme DHAJ afin d'assurer la protection des participants et du staff concerné et la sensibilité aux conflits.

¹ Jama'at Nusrat al Islam wal Muslimeen (JNIM), Front de libération du Macina (FLM), État islamiste dans le Grand Sahara (EIGS). Source: bulletin de la sécurité africaine, centre d'études stratégiques de l'Afrique, No 38 | décembre 2020, <https://africacenter.org/wp-content/uploads/2021/01/ASB-38-FR.pdf>.

² Données Acled de juillet à décembre 2022, Burkina Faso, Région du Nord

2.3. Méthodologie

Le scan de conflit s'est basé sur une approche qualitative à travers la conduite de **8 groupes de discussions** qui ont ciblé les communautés hôtes et les communautés PDI ainsi que **8 des entretiens individuels** auprès des personnes ressources (voir annexe tableau 2).

Au total **72 personnes** ont participé à ce scan de conflit, dont **25 femmes, 39 hommes et 08 jeunes** concernant la région du Nord.

3. Résultats

3.1. Évolution du contexte

3.1.1. Dégradation de la situation sécuritaire dans la région du Nord

- **Polarisation du rôle des personnes déplacées (PDI) sur la dégradation de la situation sécuritaire à Ouahigouya**

Depuis la saison hivernale³ à maintenant⁴ (Mai à Décembre 2022), certains répondants de la communauté hôte perçoivent une recrudescence de la situation sécuritaire à Ouahigouya. Cela se traduit par une hausse des cas de vols, des actes de délinquance juvénile et de mendicité imputables aux PDI selon les communautés hôtes. Certains membres de la communauté expliquent cette dynamique sécuritaire au manque de réinsertion rapide des PDI. En plus de cette perception accusatrice qui constitue une source de méfiance voire de division entre communautés hôtes et PDI, la compétition aux ressources et opportunités socio-économique et des assistances humanitaires font l'objet de tensions récurrentes. D'ailleurs le scan de conflit de Mars 2022, relate de la crainte des communautés hôtes de l'impact de l'arrivée massive des PDI sur l'insécurité ; dans une zone où les populations font déjà face à une situation socio-économique fragile et une manque d'opportunités socio-économiques, menacé davantage par une pression démographique croissante.

- **Contrôle des GEV des communes de Banh et Thiou favorisé par la faible présence de l'Etat**

Les GEV ont pris le contrôle de ces 2 communes et la loi islamique, appelée charia⁵ est imposée aux populations. A Banh, la situation sécuritaire semble être marquée par une stabilité qui relève de la passivité et de l'acceptation de la domination des GEV par la population. En effet, l'expansion des GEV, depuis le scan de conflit de 2022 démontre un mode de conquête des GEV focalisé sur les zones où l'absence de l'État est marquée. Les populations, se sentant délaissées par le pouvoir central, se sont retrouvées face à des groupes extrémistes, qui distillent leurs discours radicaux au sein des communautés permettant d'accentuer davantage cette mauvaise perception que les populations ont de l'État. Dans un besoin de protection, la population enquêtée affirme devoir se soumettre à l'autorité des GEV à cause de l'absence permanente de FDS et par l'instinct de survie.

Par contre à Thiou, la situation sécuritaire connaît une dégradation, depuis le départ des FDS de la localité où les cas de vols perpétrés par des bandits armés y sont récurrents. On assiste "*au dépouillement des biens des passagers sur les routes et la vandalisation des locaux et magasins de nourriture*"⁶. Les "bandits", essentiellement constitués des membres des GEV selon un membre de la CCFV de Thiou, "*viennent piller les magasins à la recherche de la nourriture et en même temps détruisent tous biens appartenant au gouvernement*".

Banh étant sous blocus des GEV, il est difficile de ravitailler la localité en produits de première nécessité. Ce déficit de ravitaillement influe négativement sur les conditions de vie (famine, manque de moyens économiques et financiers,...) des habitants. Par ailleurs, les stocks existants de

³ Mai 2022 à Décembre 2022

⁴ Date de la collecte des données janvier 2023

⁵ Loi canonique islamique régissant la vie religieuse, politique, sociale et individuelle, appliquée de manière stricte dans certains États musulmans. Il s'agit entre autres de l'obligation du port du voile par les femmes, l'obligation de garder la barbe et du port de pantalon ne dépassant pas la cheville pour les hommes ainsi que l'obligation d'aller à la mosquée et d'écouter les prêches pour ne citer que cela. Ce qui concourt au non-respect du droit à la liberté.

⁶ Données du conflit scan dans la région du Nord, FGD, communauté PDI Hommes, Banh, Janvier 2023

marchandises se trouvant dans les magasins ont été dépouillés par les GEV. N'étant pas en capacité de se procurer les moyens de subsistance, les populations de cette localité surtout les jeunes commettent des vols et des actes de vandalisme. Cette attitude des jeunes est considérée comme une résistance à l'encontre des GEV, qui à leur tour durcissent la répression.

- **Polarisation persistante sur le rôle joué par les Peulhs dans l'émergence des GEV induisant à un cycle de violence constante**

Les conflits sur base identitaire opposant les Yarsé, les Mossi et les Peulhs demeurent un diviseur et un amplificateur hégémonique de la polarisation du rôle joué par les Peulhs dans les GEV. Ils sont fondés sur des préjugés qui alimentent l'insécurité, accusant les Peulhs d'être à la base de la création et l'émergence des GEV qui sèment la terreur et désolation dans la région (Perception déjà relatée dans les scan de conflits de 2021 et 2022). Cette accusation a déclenché des sentiments d'exclusion des Peulhs qui subissent aussi des représailles de la part des autres groupes ethniques, surtout Mossi. Lorsque des attaques sont perpétrées dans la localité, les populations *mossi* réagissent en retour en menant des assauts contre les membres de la communauté peule. Une situation qui effrite la cohésion sociale et met en mal le respect du droit à la présomption d'innocence et du droit à l'intégrité physique et morale .

La présence de combattants peuls dans les GEV engendre un climat de méfiance, favorise le discrédit de toute la communauté, et entraîne souvent des cycles de violence. En effet, la généralisation de l'idée de l'implication des Peulhs dans l'émergence des GEV, les exactions et stigmatisations à leur égard tant par les différentes communautés que par les FDS, pourraient être un facteur mobilisation des pPeulhs à adhérer aux GEV pour des r besoins de protection. En d'autres termes, les exactions arbitraires, dont les Peulhs sont souvent victimes, favorisent le recrutement, profitant de ces stigmas, les GEV améliorent leur propagande au sein des communautés peules en se présentant comme protecteurs et justiciers.

3.1.2. Evolution récentes des conflits

Les conflits liés aux ressources naturelles demeurent encore récurrents pour ce dernier semestre dans la région Nord, induisant à des divisions communautaires persistantes entre différents groupes ethniques et sociaux (agriculteurs et éleveurs, musulmans, chrétiens, inter-ethniques). Le scan de conflit a fait ressortir de nouvelle dynamique de conflits lié à la lutte de pouvoir pour le contrôle de chefferie et politique. Plus spécifiquement, selon la commune les conflits les plus récurrents sont les suivants.

- Dans la commune de Thiou, on retrouve les conflits intercommunautaires qui se distinguent par leurs caractéristiques et les acteurs impliqués. Ce sont les conflits qui opposent les populations hôtes aux populations déplacées, les conflits, à la base, entre éleveurs et agriculteurs, qui dégénèrent en conflits interethniques opposant Peulh et mossi, et les conflits relevant de l'exploitation minière.
- A Banh, il y a des conflits autour des points d'eau. Ces conflits opposent les femmes entre elles (PDIs et autochtones).
- A Ouahigouya, on recense plusieurs types de conflits. Ce sont les conflits intercommunautaires qui se présentent sous diverses formes (agriculteurs /éleveurs; interethniques et interreligieux), les conflits de pouvoir pour le contrôle de la chefferie ²

3.1. 2.1. La compétition aux ressources renforcent les divisions communautaires

- **Forte polarisation de l'identité Peulhs, déclenchant de forte tensions intercommunautaires (notamment entre agriculteurs et éleveurs)**

Les Dogons, qui sont en majorité des agriculteurs, estiment être les véritables propriétaires terriens car ils s'autoproclament être les autochtones. Ce qui n'est pas de l'avis des éleveurs Peulhs qui estiment avoir également le droit d'occuper et d'utiliser les aires de pâturages. C'est ainsi que dans le but de

contrôler les surfaces cultivables, la pratique d'agrandissement des exploitations agricoles est utilisée comme stratégie. En réaction à cette pratique, les Peulhs qui accusent les Dogons d'agrandir leur champs au-delà des zones réservées à la pâture des animaux, laissent paître leurs bétails sur les aires cultivées. En témoigne cette affirmation : *“L'éleveur veut gagner beaucoup d'espace pour ses animaux et l'agriculteur aussi veut beaucoup d'espace pour agrandir son champ”*.⁷ Cette situation d'occupation et de destruction des cultures soulèvent de vives tensions notamment des *“disputes, des avertissements, des affrontements, des menaces de mort”*⁸ entre les éleveurs qui sont pour la plupart de la communauté Peulhs et les autochtones agriculteurs de la communauté Dogon. Généralement ce type de conflit est fréquent en période de saison pluvieuse.

Cette tension, au-delà de ces manifestations, se révèle aussi être un facteur récurrent favorisant la polarisation autour du rôle des Peulhs dans les GEV. En effet, les Peulhs sont perçus et accusés par les autres ethnies (Dogon, Yarsé et Mossi) d'être à la base de la création et de l'émergence des GEV qui sèment la terreur et désolation dans la région.

- **Tensions entre orpailleurs perçus étrangers et autochtones**

Les conflits liés à l'exploitation aurifère opposent les orpailleurs entre eux. Les orpailleurs originaires de Thiou s'interposent à l'exploitation de l'or par les “étrangers” (orpailleurs venus d'autres localités). Ils se manifestent par l'usage de la force et *des agressions et la domination, la stigmatisation, des affrontements, des dégâts matériels*⁹ Lors des interventions et règlements des conflits, les protagonistes se remettent à l'arbitrage des GEV dans une zone où on note une très faible présence de l'Etat. Ces conflits portent atteinte au droit à l'intégrité physique et psychique, à la sécurité et à l'utilisation des ressources naturelles telles que l'eau, la terre et l'or.

- **Tensions entre PDI et communautés hôtes récurrent induit par la raréfaction des ressources disponibles dû au dérèglement climatique**

Cette tension demeure récurrente dans la zone depuis le scan de conflit de 2021. En effet, les PDI ont fui leur commune dans des zones jugées plus sécurisées. Cependant, ce flux migratoire déplace en parallèle les acteurs agropastoraux, induisant une pression supplémentaire sur les rares ressources et terres arables disponibles. Le dérèglement climatique modifie les trajets de transhumance et exacerbe les tensions entre éleveurs et agriculteurs. Aussi, la croissance démographique explosive augmente la raréfaction des terres disponibles La compétition autour des ressources naturelles notamment le foncier est source de conflit opposant les PDI et les communautés hôtes dans la commune de Ouahigouya. Outre les accusations à l'endroit des PDI par les populations hôtes d'être responsable de la hausse des cas de vols et d'actes de délinquances juvéniles, l'occupation anarchique des terres des populations hôtes pour habitat par les PDI constitue une source de conflits. *“Nos terrains sont occupés par les déplacés et se sont des querelles à ne pas finir”* déclare une enquêtée¹⁰. Ce conflit se traduit par des menaces suivies d'intimidations. Il est essentiellement dû à l'insuffisance d'espace d'accueil formel et de cadres de prise en charge rapide de PDI (dénombré à **144 341**¹¹) à leur arrivée à Ouahigouya. Les PDI sont donc obligés d'occuper anarchiquement certains espaces terriens appartenant à des particuliers.

3.1.2.2. Les aides humanitaires exacerbant les tensions communautaires

- **Tensions entre les bénéficiaires (PDI) et les non bénéficiaires (PDI et hôtes)**

Ce conflit oppose les bénéficiaires (essentiellement des PDI) et les non bénéficiaires (qui sont les PDI non retenues et les membres des communautés hôtes). En effet, les PDI qui sont les principaux concernés par ces aides humanitaires, ne sont pas tous bénéficiaires et cela pour des intérêts

⁷ Données du conflit scan dans la région du Nord,FGD, communauté PDI Femmes, Thiou, Janvier 2023

⁸ Données du conflit scan dans la région du Nord,FGD, communauté PDI Femmes, Thiou, Janvier 2023

⁹ Données du conflit scan dans la région du Nord,FGD, communauté hôte hommes,Thiou, Janvier 2023

¹⁰ Données du conflit scan dans la région du Nord, FGD, communautés hôtes femme, Ouahigouya,Janvier 2023

¹¹ Conseil national de recours d'urgence et de réhabilitation (CONASUR), Burkina Faso, 31 Janvier 2023

personnels: “chacun veut en profiter seul, bénéficiaire plus”¹²; qui disqualifient certaines PDI. Au sein de la communauté des PDI, cela crée des sentiments de frustration, des clivages, qui conduisent souvent à “l’affrontement et à la division entre bénéficiaire”¹³.

- **Tensions entre les non bénéficiaires et les autorités administratives**

Le conflit autour de l’aide humanitaire oppose également les non bénéficiaires aux autorités. Les non bénéficiaires des aides humanitaires qui sont en grande majorité les communautés hôtes affirment en avoir besoin au même titre que les PDI. Ils estiment aussi connaître la pauvreté humanitaire et socio-économique. Les non bénéficiaires manifestent leur mécontentement envers les autorités locales, qui de leur avis se préoccupent plus des PDI que des populations autochtones (non bénéficiaires de l’aide humanitaire). Des rumeurs accusant les autorités locales de corruption et de détournement de l’aide humanitaire se font entendre au sein des communautés non bénéficiaires.

3.1.2.3. Lutte de pouvoir induisant à des tensions violentes

- **Violence manifeste pour le contrôle de chefferie**

Ces conflits sont spécifiques à Ouahigouya et opposent deux grandes familles royales. Le système rotatif d’accession au trône traditionnel n’a pas été respecté selon l’autre famille royale prétendante lésée, et cela a provoqué des tensions et discordes entre ces 2 familles et leurs alliés depuis l’année 2011. La famille lésée manifeste sa volonté de prendre les rênes de la chefferie comme le stipule la législation coutumière, mais elle rencontre le refus catégorique de la famille intronisée. Selon les populations enquêtées, les familles s’affrontent en se lançant “*des sorts mystiques*”¹⁴ qui relèvent du surnaturel. Une telle situation pourrait être exploitée par les GEV pour grossir leur rang et par ricochet d’aggraver davantage l’insécurité déjà alarmante dans la localité.

- **Violence entre les partisans politiques**

Les conflits liés à la politique sont plus nombreux à Ouahigouya et s’enchevêtrent dans les conflits liés à l’accession au trône royal. L’intrusion des manipulations politiques au sein de la chefferie traditionnelle et vice versa a généré une sorte de système où prévalent les intérêts individuels et partisans qui servent à vitaliser les partis et mobiliser l’électorat. Les services sociaux de base offerts à la population par l’Etat sont utilisés à des fins politiques “*par exemple les engrais que le gouvernement met à la disposition des cultivateurs, souvent si tu n’es pas de tel parti politique tu ne peux même pas bénéficier de ça*”¹². Ce qui est source de tensions et de division sociale se traduisant par “*la division des partisans de partis politiques différents, des mécontentements, des injures et même souvent des affrontements.*”. Les acteurs en opposition que sont les partisans des partis politiques, qui s’affrontent pour prouver leur domination au sein de la localité, privent certains citoyens d’opportunités d’aides et dons; comme ce fut le cas de la campagne de distribution des engrais aux agriculteurs ciblés. Ces intrants agricoles ont souvent été simplement redistribués entre partisans voire revendus.

3.1.2.4. Les croyances religieuses renforcent la division entre musulmans et chrétiens

Sur la plan de la croyance religieuse, les Mohabites¹⁵ et les Protestants¹⁶ s’opposent pour des raisons de véracité de Dieu et des cultes. Chaque partie estime que sa religion est “*meilleure que celle des autres*”¹⁷, et cela provoque l’irritation des fidèles religieux. Menaces, injures et malédictions sont proférées de part et d’autre des clivages religieux: “*tu n’es pas un croyant, vous ne connaissez pas Dieu, si vous décédez vous n’allez pas voir Dieu*”¹⁰. Cette intolérance de la religion de l’autre porte atteinte aux droits à la liberté notamment du choix de la religion de sa convenance que confère la déclaration universelle des droits de l’homme.

¹² Données du conflit scan dans la région du Nord, FGD, Communauté hôte homme, commune de Thiou, Janvier 2023

¹³ Données du conflit scan dans la région du Nord, FGD, Communauté hôte homme, commune de Thiou, Janvier 2023

¹⁴ Données du conflit scan dans la région du Nord, communauté PDI hommes, Ouahigouya, janvier 2023

¹⁵ Une branche de la religion islamique

¹⁶ Une branche de la religion chrétienne

¹⁷ Données du conflit scan dans la région du Nord, communauté hôtes femmes, Ouahigouya, janvier 2023

3.1.3. Influence des dynamiques conflictuelles sur l'insécurité

Les conflits récurrents existant dans les communes de Banh, de Thiou et de Ouahigouya ont un impact sur l'insécurité. En effet, les victimes des conflits tels les jeunes des communautés peulhs font l'objet de stigmatisation à cause de leur appartenance ethnique de la part des autres communautés ethniques (Moaga, Yarsé, Dogon). Animées du sentiment de rejet et de laisser pour compte par les communautés Mossi, Yarsé et Dogon, les jeunes peulhs manifestent leur attrait à leur valorisation (enrôlement au sein des GEV), selon une opinion de certaines personnes enquêtées.

La mauvaise gestion des conflits les plus récurrents cités sont à l'origine de l'insécurité qui *“est le fait que certains conflits sont mal gérés qui poussent les parties perdantes à rejoindre les GEV afin de pouvoir obtenir leur vengeance.”*¹⁸ L'inefficacité des mécanismes de gestion des conflits communautaires constitue aussi un facteur déterminant qui poussent les jeunes des différentes communautés locales à s'enrôler au sein des GEV.

Lorsque les Peulhs se rapprochent des GEV, il ne s'agit donc pas d'un rapprochement idéologique, mais d'une volonté de se protéger, selon certains enquêtes. L'aspiration au changement social et l'idée de protection justifient peut-être la présence dominante des Peulhs parmi les GEV et la présence des Peulhs dans les GEV peut être considérée comme le principal vecteur du conflit intercommunautaire dont subissent toute la communauté peulhs actuellement. En bref, l'identité ethnique s'est fortement polarisée et a déclenché une série d'attaques et de représailles continues.

3.2. La situation des droits de l'homme et l'accès à la justice

3.2.1. Influence des dynamiques conflictuelles et sécuritaires sur la situation des droits de l'homme

- **Les communautés dans la tourmente des GEV**

Les dynamiques conflictuelles et sécuritaires (citées au 3.1.2) ont une influence sur la situation des droits humains. Le départ des FDS (polices, gendarmerie et militaires) et la fermeture des institutions étatiques a favorisé l'emprise des communes de Banh et de Thiou par les GEV dégradant de ce fait le contexte sécuritaire.

Ces situations sécuritaires et de conflits semblent schématiser un mode opératoire utilisé par les GEV visant (1) à créer un besoin sécuritaire élevée de la population leur permettant de s'ériger en “justiciers” au secours de la population délaissé par leur Etat à condition que la population adhère à leur groupe, et (2) en s'attaquant à tout ce qui est symbole de l'État, les forces de défenses et de sécurité et les fonctionnaires des services publiques et enfin (3) exploiter les désordres locaux, en alimentant les tensions sociales, et d'attiser les conflits communautaires pour encourager l'adhésion de la population. Aussi, les populations de Banh et de Thiou se sont vues imposer un modèle de vie basé sur le droit islamique (la charia), les privant ainsi de leur liberté religieuse.

*“On n'a plus le droit d'aller et venir, le droit de commercialiser, la liberté de s'habiller à sa façon les femmes sont obligées de porter des hijabs ou les hommes doivent porter des pantalons sautés et laisser la barbe poussée”*¹⁹.

Tout contrevenant à ces restrictions est physiquement violenté pour servir d'exemple *“à travers des bastonnades dû au non-respect des règles d'habillement et le non paiement des impôts (zakate)”* tel que l'affirme une autorité locale de Banh.

- **La faiblesse des capacité d'accueil des services sociaux de base**

A Ouahigouya, la surpopulation due à l'accueil des personnes déplacées internes (PDI) impacte sur le droit au logement, à la santé et à l'éducation. En effet, la grande majorité des populations PDI n'ont pas d'habitations décentes. Aussi, elles ont tout perdu et sont dans l'incapacité d'assurer leurs prise en

¹⁸ Données du conflit scan dans la région du Nord, communauté hôtes femmes, Banh, janvier 2023

¹⁹ Données du conflit scan dans la région du Nord, communauté PDI hommes, Banh, janvier 2023

charge sanitaire et de scolariser leurs enfants²⁰. Certaines PDI ayant la capacité financière de scolariser leurs enfants se heurtent aux manques de place en raison de la capacité d'accueil limitée des établissements.

Le tableau ci-dessous décrit les violations de droits humains observées et perçues par les populations enquêtées dans la région du Nord. A noter que les données présentées ci-dessous ne visent pas à évaluer le niveau de connaissance des personnes enquêtées sur les notions de droits humains ; elles présentent uniquement la perception des enquêtés sur ce qui caractérise les violations ou pas de leurs droits selon l'expérience qu'ils vivent.

Tableau 1 : Récapitulatif des violations et atteintes des droits humains

Droits	Manifestation des violations et atteintes des droits humains selon les enquêtés
Droit à la liberté religieuse	- Obligation des populations de Banh et de Thiou par les GEV d'écouter les prêches islamiques. - Obligation des populations de Banh et de Thiou par les GEV à se rendre à la mosquée aux heures de la prière. - Obligation de s'acquitter de la Zakat.
Droit à la liberté vestimentaires	- Les femmes de Banh et de Thiou ont l'obligation du port du voile intégral. - Les hommes de Banh et de Thiou sont contraints de porter des pantalons dont la longueur n'atteint pas les chevilles.
Droit à la liberté de pensée et d'agir	- Interdiction de consommer de la cigarette dans les communes de Thiou et de Banh. - Interdiction de boire de l'alcool dans les communes de Thiou et de Banh. - Interdiction de consommer de la viande de porc à Thiou et à Banh. - Interdiction de la vente de cigarettes à Thiou et à Banh. - Interdiction de la vente d'alcool à Thiou et à Banh.
Droit à la liberté de circulation	- Présence d'engins explosifs improvisés sur les routes reliant Ouahigouya à Thiou et Ouahigouya à Banh empêchant la libre circulation des biens et des personnes sur ces axes. - Présence de GEV sur les axes reliant Banh et Thiou à Ouahigouya effectuant des contrôles sur les passants. - Interdictions aux femmes de Banh et de Thiou par les GEV de rendre en brousse pour chercher du bois.

3.2.2. Influence des dynamiques conflictuelles et sécuritaires sur l'accès à la justice

- **Absence d'institutions judiciaires à Banh et Thiou - Recours à la justice des GEV: "Markassa"**

Selon les populations, les dynamiques conflictuelles et sécuritaires qui prévalent à Banh et à Thiou, générées par le contexte militaro politique, sont à l'origine de la fermeture des instances judiciaires comme la police, la gendarmerie, les tribunaux départementaux présidés par les préfets de département qui ont déserté les communes à cause de l'insécurité. En conséquence, la justice, dans ces localités, est assurée par les GEV avec la charia comme loi de référence. Les coupables d'actes sont jugés sur les principes du droit islamique qui comportent des sévices corporels (coup de fouet pour des actes d'adultère, de non-respect des règles vestimentaires ...). Tout contrevenants à la charia est puni à la hauteur du forfait allant de l'administration de coups de fouet ou de l'amputation d'un membre du corps, jusqu'à la mise à mort.

L'absence de système judiciaire, avec la faible présence de l'Etat (y compris les FDS) favorisent l'adhésion de la population aux GEV. Une adhésion se justifiant par un besoin de protection plutôt que par une conviction idéologique. Aussi, cette absence de l'Etat renforce la perception négative que la population a des institutions, préférant se tourner vers la structure existante et disponible au sein de leur communauté. Ainsi, ce besoin est tout aussi bien ressenti par la communauté peulhs, victimes de stigmatisation, que par les autres membres de la communauté.

²⁰ Les PDI rencontrées dans le cadre de cette étude ont soumis un lot de difficultés qu'elles rencontrent dans leur quotidien, difficulté d'habitation, inaccessibilité aux services sociaux de base, difficulté d'acquisition des moyens de subsistance.... Ces entraves ont également été confirmées par d'autres acteurs interrogés, surtout les responsables des structures étatiques et des OSC.

- **Présence d'institutions judiciaires à Ouahigouya - mais confiance faible et crise de légitimité par la population**

A Ouahigouya, les institutions judiciaires sont présentes et fonctionnelles. Cependant, le recours à la justice reste la dernière option voire l'option la moins envisagée en raison de la lenteur du système judiciaire et de la non acceptation de certaines décisions judiciaires. Ce qui nourrit la volonté des parties en conflit de se faire justice soi-même. Aussi, certaines décisions judiciaires sont difficilement acceptées des justiciables. Le système judiciaire fait l'objet de préjugés liés d'une part à sa lenteur dans le traitement des dossiers et d'autre part des propos soutenant que *"la justice est pour les riches"*. Ce qui amène les moins nantis à soit se faire justice, soit abandonner toutes formes de poursuites judiciaires en même de faire valoir leur droit.

3.3. Analyse "ne pas nuire"

3.3.1. Perception de la communauté vis à vis du programme

Les répondants ont connaissance des efforts que fournit le programme en termes de sensibilisation et de formations sur les thématiques liées aux droits humains et l'accès à la justice dans leur localité respective. A travers l'intervention du programme, les populations ont pris connaissance de leurs droits, du rôle et du mode de fonctionnement de l'appareil judiciaire.

Les populations affirment que le programme est le bienvenu et qu'il arrive à changer les mentalités dans ce contexte d'insécurité généralisée. Elles pensent qu'avoir des points de vue divergents ne doit pas être la source du non-respect des droits humains. Elles pensent également que la fermeture des différentes instances judiciaires leur porte préjudice. Toutefois, elles comptent sur certains leaders religieux et coutumiers pour la résolution des conflits. Et cette option de résolution des conflits est la plus utilisée et la plus appréciée parce qu'elle privilégie les règlements à l'amiable. Aussi, elles pensent qu'un travail de conscientisation a été fait même si l'environnement sécuritaire ne permet pas de respecter les droits de l'homme au péril de leur vie. Toutefois l'absence des services judiciaires reste une interrogation sur la pratique du respect des droits humains et l'accessibilité à la justice pour les règlements des contentieux. Le programme peut compter sur les leaders coutumiers et religieux mais aussi sur les OSC et les OBC de promotion des droits humains qui malgré les conditions difficiles liées aux risques estiment pouvoir déployer des efforts et des stratégies.

Cependant, force est de constater que les besoins prioritaires et pressants de la majorité des populations de Banh, de Thiou et de Ouahigouya sont le logement, l'alimentation et un accompagnement post traumatique pour les nombreuses victimes.

3.3.2. Analyse des risques

3.3.2.1 Influence du programme sur le contexte

Le programme à travers les sensibilisations sur les questions pénales et droits humains ont permis aux personnes victimes de violations de leur droit de développer des connaissances du droit et de l'accès à la justice. Ce qui a permis à ces derniers de privilégier le recours à la justice plutôt que de commettre des actes de vengeances, tout en renouvelant leur confiance à l'appareil judiciaire.

- **Recours à la justice au lieu de vengeance:**

Le recours à la justice demeure un élément d'appréciation des pratiques judiciaires des populations. Ce recours est considéré comme un véritable progrès pour l'atteinte des objectifs du programme. Cependant les populations sont plus à l'aise dans les démarches et traitements des contentieux auprès des instances endogènes (ONAPREGECC, CCFV) qu'avec les instances modernes. Cela pour des raisons de proximité, et de la tenue de certaines valeurs socioculturelles (recherche des arrangements pour le maintien de la cohésion sociale).

- **Amélioration de la confiance envers l'appareil judiciaire étatique:**

L'impartialité de justice a été remise en cause par les populations enquêtées. Cette impartialité serait liée à la capacité financière et au statut des personnes traduites en justice. Pour elles, il n'y a pas de justice pour les "personnes pauvres", car même les démarches seraient onéreuses. Aussi, puissent ils dire que la justice est très lente dans le traitement des affaires et la contestation des verdict est quasi

difficile voire impossible. Toutefois des dénouements de certains conflits leur ont permis de renouveler leur confiance à l'appareil judiciaire étatique. L'un des avantages du programme est la tenue des sensibilisations qui contribuent à restaurer le lien de confiance dans la justice.

Aussi, les assistances juridiques et judiciaires qu'offrent le Centre d'information et de formation en matière de droits humains en Afrique (CIFDHA) et l'Association des Jeunes pour le Bien Être Familial (AJBF) à l'endroit des populations à susciter en leur sein un regain de confiance de l'appareil judiciaire. C'est en cela qu'un répondant aux guides d'entretien individuels de thiou affirme que *“Ces activités influencent de façon positive car beaucoup de gens comprennent la nécessité du respect des lois, au niveau des conflits on a constaté une net amélioration”*.

3.3.2.2. Analyse de risque et mesures de mitigation

Les risques développés ainsi que les recommandations dans le tableau ci-dessous sont issus de l'analyse issue de scan de conflit et d'une séance de réflexion avec les partenaires du programme.

Principales activités du programme	Risques	Mesure de mitigation/Recommandations
<ul style="list-style-type: none"> Mener des missions d'investigation sur les allégations de violation des droits humains dans les quatre régions cibles 	<ul style="list-style-type: none"> Risque d'enlèvement ou arrestation arbitraire pour l'agent enquêteur ou l'enquêté car considéré comme un espion, un ennemi, détention ou diffusion d'informations sensibles Risque de se retrouver sur le théâtre des opérations et subir des attaques non ciblées Atteinte à la vie à la suite d'enlèvement Menaces et intimidations dans le but de dissuader l'enquêteur et l'enquêté de recueillir/donner des informations sensibles 	<ul style="list-style-type: none"> Informier préalablement les autorités sur la conduite de la mission ; Renforcer les capacités des acteurs de l'Etat sur les droits humains et la communication sensible aux conflits ; Renforcer les capacités des agents enquêteurs en "protection" afin de les initier aux mécanismes de protection et éthique à conduire (Prendre des mesures pour protéger l'identité des répondants pour ne pas les exposer et la mise en place d'un mécanisme de communication pour assurer la protection des personnes enquêtées)
<ul style="list-style-type: none"> Visiter les prisons dans les quatre régions cibles pour monitorer les conditions de détention 	<ul style="list-style-type: none"> Refus de l'autorité compétente de donner accès des prisons aux enquêteurs Entrave à la conduite de l'entretien notamment à travers l'intimidation des détenus 	<ul style="list-style-type: none"> Renforcer la communication et le plaidoyer envers les autorités sur les objectifs de la visite mettre en place un mécanisme de protection des données (consentement - anonymes -etc...)
<ul style="list-style-type: none"> Former les points focaux basés dans les villages sur la collecte des données 	<ul style="list-style-type: none"> Menaces et intimidations des points focaux car ils peuvent être mal compris par les acteurs étatiques et par leurs communautés Enlèvements de formateurs ou des participants Attaques des GEV sur les participants ; Assassinats des participants par les GEV ; Infiltration des GEV ; Interdiction de l'activité par les GEV 	<ul style="list-style-type: none"> Former les points focaux sur la sécurité et la communication sensible aux conflits ; Mener la sensibilisation auprès de leurs communautés pour que les points focaux soient acceptés et reconnus ; Créer un cadre de collaboration entre points focaux et acteurs locaux (représentants de l'Etat, leaders communautaires, etc.
<ul style="list-style-type: none"> S'entretenir (les points focaux formés) avec les victimes et témoins des violations et abus de droits humains pour collecter les preuves des violations et abus afin de produire des rapports de 	<ul style="list-style-type: none"> Des manœuvres comme des menaces, intimidations, disparition / séquestrations et assassinat visant à empêcher la production et la diffusion des rapports 	<ul style="list-style-type: none"> Renforcer continuellement les capacités des points focaux sur les mécanismes de protection (divers points en lien avec la collecte ou le traitement des preuves, éthique) Créer une procédure ou un mécanisme de plaintes confidentielles,

<p>documentation (y compris avec les victimes et témoins de VBG)</p>		<ul style="list-style-type: none"> • Maintenir une base de données des incidents signalés, • Documenter les progrès liés à la prévention et protection • Promouvoir activement la sécurité et le bien-être des personnes participant aux activités, • S'assurer que toutes les communications internes ou externes du programme respectent les principes fondamentaux de l'intérêt supérieur : Ne Pas Nuire, Sensibilité aux Conflits. • Assurer le suivi des principes éthique et de protection dans la conduite de l'activité pour ne pas exposer les participants
<ul style="list-style-type: none"> • Tenir des réunions avec les autorités et les leaders communautaires pour présenter les principales constatations de la documentation réalisée et les recommandations formulées pour une meilleure protection des droits humains 	<ul style="list-style-type: none"> • Refus de participation de certains acteurs à cause de l'incompréhension des activités • La particularité des conflits actuels qui ont une connotation communautaire peut engendrer des incompréhensions entre les participants pouvant créer une mésentente entre participants ou les acteurs de mise en œuvre du projet peuvent être menacés ou intimidés ; 	<ul style="list-style-type: none"> • Information et plaidoyer auprès des autorités; • Sensibilisation des leaders communautaires.;
<ul style="list-style-type: none"> • Tenir des sessions de sensibilisations communautaires, notamment auprès des PDI, sur les notions de base des droits humains, le fonctionnement des institutions de la justice et les acteurs offrant des services d'assistance juridique et judiciaire aux personnes vulnérables 	<ul style="list-style-type: none"> • Tension entre PDIs et populations hôtes ; • Non adhésion des PDIs aux sessions car la question des droits humains peut être reléguée au second plan par les PDIs car donnant une priorité à la question alimentaire. 	<ul style="list-style-type: none"> • Prendre en compte les PDIs et les populations hôtes dans les sessions de sensibilisation ;
<ul style="list-style-type: none"> • Animer une clinique juridique à Dori, Kaya, Ouahigouya et Fada pour donner des conseils juridiques aux membres de la communauté et l'assistance judiciaire aux victimes de violation des droits humains, y compris les victimes de GBV 	<ul style="list-style-type: none"> • Non-participation des membres de la communauté à cause d'une mauvaise perception des droits humains et des VBG • Risque d'exposition des victimes ; • Risque d'être taxé de partialité. 	<ul style="list-style-type: none"> • Sensibiliser les communautés sur la promotion des droits humains ; • Faciliter l'accès de certains textes en les traduisant en langues locales ;
<ul style="list-style-type: none"> • Organiser des émissions radio sur les notions de base des droits humains et l'importance du travail des défenseurs des droits humains. 	<ul style="list-style-type: none"> • Menaces et représailles des groupes extrémistes violents ; • Infiltration de personnes de mauvaises foi ; • Écarts de langages lors des émissions interactives; • Menaces/intimidations/ enlèvement des personnels des médias • Attaque contre la station de la radio • Refus de la station de radio d'animer ce type d'émission 	<ul style="list-style-type: none"> • Outiller les journalistes en journalisme sensible aux conflits avant la conduite d'émissions interactives (risque d'infiltration ou d'attaques au regard du contexte) ;

3.3.2. Opportunités

- Initiative existantes de promotion des droits humains

Des initiatives de promotion des droits humains sont quasi inexistantes dans les communes de Banh et Thiou. Par contre à Ouahigouya, bon nombre d'associations et d'organisations non gouvernementales (ONG) mettent en œuvre des activités de sensibilisation et de formation liées à la

promotion des droits humains et l'accès à la justice. Au compte de ces associations nous avons l'AJBF, la CIFDHA, le mouvement Burkinabé des droits de l'homme et du peuple (MBDHP). Ces activités permettent aux populations de connaître au mieux leur droit. Au-delà des sensibilisations et des formations, ces associations orientent et conseillent juridiquement les victimes de violation grave de leur droit.

- **Initiative existantes en transformation des conflits**

A Banh et à Thiou après le départ de l'armée, de la police et de la gendarmerie, les responsables religieux et coutumiers ont initié un dialogue avec les GEV afin de réduire voire arrêter les attaques et les agressions contre les populations. La contrepartie à cette doléance soumise aux GEV a été l'interdiction de services marquant la présence et la souveraineté de l'Etat, le respect des normes établies (charia). De ce dialogue est né un accord de non violence et de protection entre les populations et les GEV. Cet accord a permis de contribuer à la baisse des attaques meurtrières. Les GEV ont également mis en place un organe de gestion de conflits nommé "**Markassa**". Cet organe, essentiellement constitué des membres des GEV, se base sur les textes islamiques pour gérer les litiges. Les conflits y sont gérés.

A Ouahigouya, il existe un comité²¹ de gestion de conflit rattaché à la mairie qui a pour tâche de gérer et de prévenir l'émergence de conflits. Aussi, il faut noter que les chefs traditionnels constituent des personnes de références assez sollicitées par les populations pour la gestion des conflits. Ils sont écoutés et respectés des populations. Enfin, il y a la parenté à plaisanterie²² qui permet de baisser les tensions naissantes opposant les groupes ethniques à travers l'humour et les blagues.

4. Conclusion

En somme, le contexte sécuritaire est fortement dégradé dans la région du Nord. Elle est marquée par l'insécurité grandissante mettant en sourdine le contexte conflictuel des communes de Banh, Thiou et Ouahigouya. Qu'à cela ne tiennent, les conflits récurrents identifiés alimentent l'insécurité tout en impactant négativement sur les droits humains et l'accès à la justice. Les populations sont victimes d'atteinte de leur droit à la sécurité, à la liberté, à l'alimentation, à l'intégrité physique et psychique, à la présomption d'innocence et leur droit au service sociaux de base. Les localités de Banh et de Thiou sous blocus des GEV n'ont pas accès à la justice émanant du pouvoir judiciaire des juridictions étatiques. Cet état des faits n'est pas sans risques pour les participants aux activités du programme "Droits humains et accès à la justice au Burkina Faso". Ces risques sont essentiellement les risques de bannissement, d'enlèvements et même d'assassinats encourus par les participants aux activités de sensibilisation, de formation, d'investigation et de visites de prisons. Pour pallier à ces risques, les répondants ont émis les recommandations suivantes à l'endroit du consortium:

- Impliquer les jeunes leaders des OSC dans les activités de sensibilisation et de formation sur les thématiques des droits humains et accès à la justice.
- Coupler l'accompagnement juridique des victimes grave d'atteinte et de violations de leur droit, un accompagnement psychologique des victimes de traumatisme.
- Renforcer le système de protection de l'identité des sources de dénonciations des cas de violations des droits humains en mettant en place un numéro vert plutôt que les entretiens en présentiel.
- Organiser des journées de redevabilité au cours desquelles les juges expliqueront aux populations dans un premier lieu les raisons de la lenteur du système judiciaire et en second lieu les raisons justifiant les décisions judiciaires qui ont fait objet d'une large contestation des populations.

²¹ <https://lefaso.net/spip.php?article92392>

²² La **parenté à plaisanterie** est une pratique sociale typiquement d'**Afrique de l'Ouest** et d'**Afrique centrale** qui autorise, voire oblige, des membres d'une même famille (tels que des cousins éloignés), certains noms de famille de certaines ethnies ou des habitants de telle région, territoire et province (on parle alors d'**alliance à plaisanterie**) à se moquer ou s'insulter, et ce, sans conséquence.